

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D82

Séance du 24.09.2020 – Convocation du 15.09.2020

Compte rendu affiché le 2 octobre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Yves ARTETA

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE ; Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Édith ORESTA par Eva ARTETA-CRISTIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Participation de la Commune de Neuville-sur-Saône au Festival culturel intercommunal Saône en Scènes 2020

La deuxième édition du festival culturel "Saône en Scènes", résultat d'un travail intercommunal initié en 2016 dans le cadre de la commission "Offre et événementiel culturel", se déroulera pendant le mois de novembre 2020.

Porté par 12 communes du Val de Saône (Albigny-sur-Saône, Collonges-au-Mont d'Or, Couzon-au-Mont d'Or, Curis-au-Mont d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône et Saint-Germain-au-Mont d'Or), le festival s'adresse à tous les publics et tous les âges avec une programmation variée et populaire.

Chaque commune s'engage à ouvrir gratuitement un lieu de spectacle, accueillir un événement et être relais de communication du festival pour son territoire.

Le concours financier apporté par les 12 Communes est fixé à 1 500€ par Commune.

Un comité de pilotage, composé de 4 élus représentant les communes et de 5 professionnels, est chargé de la gestion du festival, de la programmation et de la communication. Il sera appuyé par un poste de service civique à la Commune de Couzon-au-Mont d'Or qui coordonne administrativement le festival "Saône en Scènes".

Une convention de partenariat entre les 12 Communes définit les conditions du portage du projet par l'association "Théâtre des Bords de Saône".

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Commune au projet culturel intercommunal "Saône en Scènes", la contribution financière à hauteur de 1 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du partenariat.

Des précisions relatives aux responsabilités respectives des communes et de l'association quant à l'organisation ainsi qu'aux dispositions relatives à des éventuelles annulations seront apportées par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire de la coopération intercommunale entre les communes du Val de Saône en matière de culture qui permet la création et la mise en œuvre de la deuxième édition du festival "Saône en Scènes",
- VU le budget primitif 2020,
- **APPROUVE la convention de partenariat du festival et la contribution financière de la Commune,**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2020,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2020

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2020
- Publication ou affichage le 30/09/2020

Eric BELLOT, Maire

